



Plan directeur régional de la Broye

Présentation du volet stratégique
Programme d'aménagement régional

Séance d'information aux communes – 31 janvier 2022

1. Ouverture de la séance

M. Nicolas Kilchoer, Président de la COREB

Déroulement de la séance

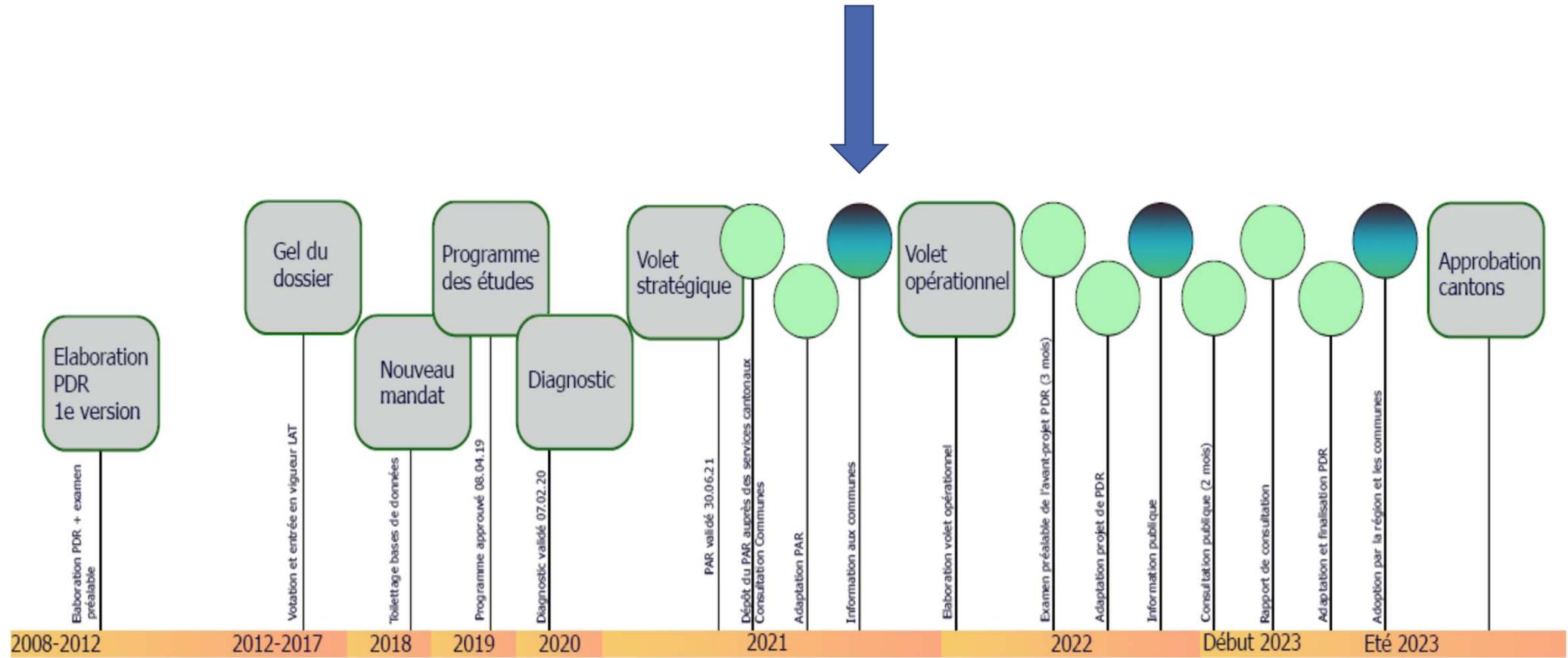
1. Ouverture de la séance
2. Plan directeur régional : introduction
3. Volet stratégique : Programme d'aménagement régional (PAR)
 - Vision stratégique
 - Thématiques développées et stratégies
 - Zoom sur les stratégies des zones d'activités
4. Suite du PDR – Calendrier
5. Conclusion

2. Plan directeur régional: introduction

Plan directeur régional (PDR)

Outil de coordination du développement d'une Région qui apporte au territoire une cohérence d'aménagement au-delà des frontières communales

- Les Régions fribourgeoises sont tenues d'établir une telle planification et traiter les thématiques obligatoires : Urbanisation, Mobilité, Rives des Lacs
- Vaud : Le PDCn impose la mise en place, au niveau régional, d'un SRGZA (système régional de gestion des zones d'activités) → plan directeur régional pour les ZA.



Gouvernance du projet

Le CoTech :

✓ Tous les responsables techniques communaux

✓ Représentants des cantons

➤ Réflexions sur les aspects techniques du PDR Broye

➤ Force de propositions

➤ Lien avec les communes

AMIET	Claude	Vully-les-Lacs
ARM	Pierre-André	COREB
BUCHER	Ernest	Payerne
CUANY	Romain	Cheyres-Châbles
DOROGI	Dimitri	DGMR
FABBO	Deborah	DGMR rempl. Dorogi
JACOBI	Roxanne	SeCA
JAEGGLI	Pietro	Urbasol
KELLENBERGER	Simon	Smo
KITTEL	Doriane	Urbasol
LOSEY	Christel	COREB
MATHYS	Alain	Moudon
MERLE	Isabelle	DGTL
PAHUD	Philippe	Lucens-Valbroye
POCHON	Martial	St-Aubin
TREBOUX	Christian	Avenches
TORCHE	Pascal	Estavayer
KAESER	Noémie	COREB

Gouvernance du projet

Le CoPil :

✓ Membres du CoDir COREB

✓ Chefs des services AT et Mobilité FR et VD

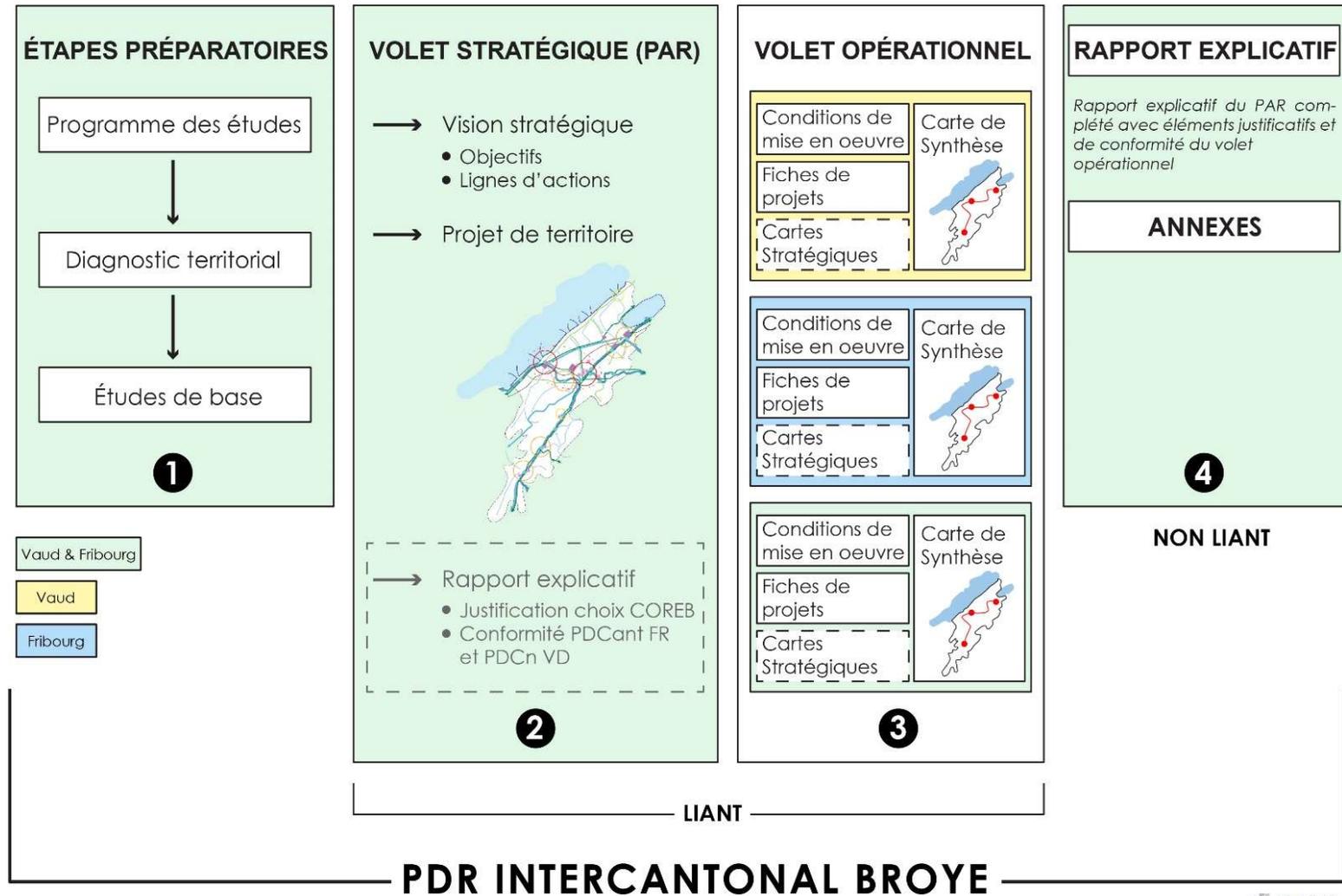
➤ Réflexions sur les propositions du CoTech

➤ Validation des étapes

➤ Force de décision

Arrighi	Philippe	CoDir COREB
Arm	Pierre-André	COREB
Cantin	Grégoire	Smo
Chassot	Eric	CoDir COREB
Grandgirard	Pierre-André	CoDir COREB
Imhof	Pierre	DGTL
Jaeggli	Pietro	Urbasol
Joye	Pascal	CoDir COREB
Kilchoer	Nicolas	CoDir COREB
Kittel	Doriane	Urbasol
Losey	Christel	COREB
Novellino	Pasquale	DGMR
Papi	Giancarla	SeCA
Piccard	Olivier	CoDir COREB
Pico	Carole	CoDir COREB
Ruch	Daniel	CoDir COREB
Tomasetti	Luc	CSD

Contenu du PDR



3. Présentation du volet stratégique

Programme d'aménagement régional (PAR)

Format du volet stratégique

Contenu liant

Vision stratégique

3.2 Réseau de centres

CONTEXTE

La définition des centres permet de hiérarchiser la croissance des secteurs urbanisés, en favorisant un développement vers l'intérieur dans les lieux propices. Ces lieux concentrent les services à la population et présentent une bonne desserte en transports publics qui rayonne sur le reste du territoire, permettant ainsi aux habitants un accès équitable aux services d'importance régionale et cantonale.

Avec la particularité d'avoir plusieurs secteurs enclavés, il est important que le territoire broyard présente un réseau de centres cohérent dans son ensemble, de manière intercantonale. En effet, certaines communes sont parfois plus proches de centres du canton voisin. La Région souhaite proposer une hiérarchie de réseau de centres, dans lesquels se situent la plus grande croissance de la population, les infrastructures publiques d'importance régionale, les grands secteurs d'activités et les centres d'échanges multimodaux.

CADRES CANTONAUX

Les plans directeurs cantonaux définissent la hiérarchie de leurs centres respectifs. Dans la vision stratégique du PDR, les niveaux hiérarchiques les plus élevés de chaque plan directeur cantonal sont identifiés en centre niveau 1, ceux venant ensuite en centres niveau 2 et les centres locaux du canton de Vaud sont classés en centres niveau 3.

Le plan directeur cantonal fribourgeois n'octroie aucune tâche à entreprendre à l'échelle régionale en lien avec les centres. Il définit, dans sa partie stratégique, la priorisation des secteurs urbanisés. La priorité d'urbanisation 2 (niveau 1 dans la carte schématique de la vision stratégique) est attribuée au centre régional d'Estavayer (secteur urbanisé Estavayer-le-Lac, Lully et Sévaz). La priorité 3 concerne les tissus urbains hors centre, soit Domdidier et Cugy (niveau 2 dans la carte schématique de la vision stratégique). Les autres villages sont en priorité 4.

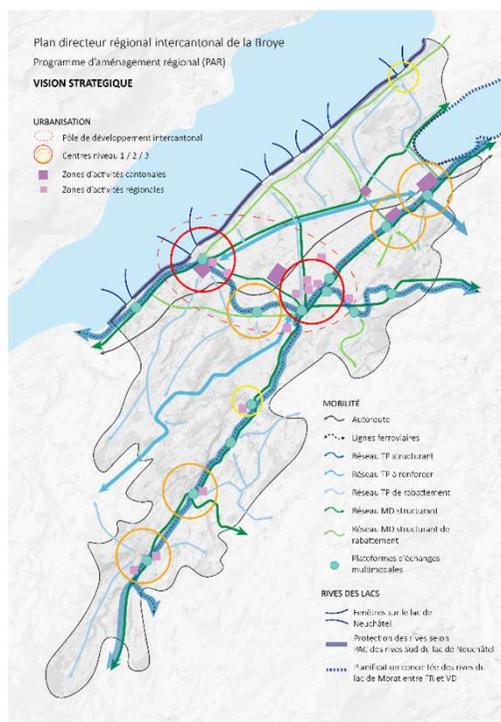
Le plan directeur cantonal vaudois définit le bipôle Estavayer-le-Lac – Payerne comme centre cantonal (niveau 1 dans la carte schématique de la vision stratégique), puis les communes d'Avenches, Moudon et Lucens (niveau 2 dans la carte schématique de la vision stratégique) comme centres régionaux selon la mesure B11. Finalement, Cudrefin et Valbroye (secteur Granges-Marnand) sont identifiés en tant que centres locaux (niveau 3 dans la carte schématique de la vision stratégique). Ces éléments sont traités dans les mesures B11 et B12 du PDCn.

Le PDCn vaudois demande à ce que les périmètres de centre soient définis afin d'y concentrer la croissance et le développement. Des mesures doivent être prises pour renforcer ce réseau de centre et les communes-centres doivent également décider si elles souhaitent réaliser leur planification directrice via le PDR.

ENJEUX (VD)

Les périmètres compacts des centres cantonaux et régionaux ont été définis préalablement au PDR par les communes et le Canton de Vaud. Le PDR Broye reprend ces périmètres sans les modifier.

Projet de territoire



Contenu non liant

Rapport explicatif

3.2 Réseau de centres

CONTEXTE

Les plans directeurs cantonaux définissent la hiérarchie de leurs centres respectifs. Dans la vision stratégique, les niveaux hiérarchiques les plus élevés de chaque plan directeur cantonal sont identifiés en centre niveau 1, ceux venant ensuite en centres niveau 2 et les centres locaux du canton de Vaud sont en centres niveau 3.

Selon le PDCant FR, le centre régional de la Broye fribourgeoise est constitué par la ville d'Estavayer-le-Lac avec les villages de Lully et Sévaz (centre niveau 1 dans le PAR). Domdidier et Cugy sont considérés comme des centres de 3^{ème} niveau dans le PDCant, ce qui correspond à du tissu urbain hors-centre (centre niveau 2 dans le PAR). Dans le PDCn vaudois, le bipôle Payerne / Corcelles-près-Payerne – Estavayer-le-Lac est un centre cantonal (centre niveau 1 dans le PAR). Les communes d'Avenches, Moudon et Lucens sont des centres régionaux (centres niveau 2 dans le PAR). Finalement les communes de Cudrefin et Valbroye (secteur Granges-Marnand) sont des centres locaux (centres niveau 3 dans le PAR). Ces derniers viennent compléter le réseau de centres, permettant ainsi une couverture équitable en services de proximité sur l'ensemble du territoire. Dans le cadre du PDR, la Région propose la localité de Salavaux (commune de Vully-les-Lacs) comme centre local.

La Région souhaite renforcer ce réseau de centres et la hiérarchie définie par des mesures d'urbanisation et de mobilité. Une bonne accessibilité des centres couplée à une bonne desserte en transports publics rayonnant sur le reste du territoire, permet d'optimiser la localisation et l'utilisation des services à la population en rationalisant les ressources et en limitant le mitage du territoire. Il est ainsi important, pour assurer un accès équitable aux services offerts par les centres, que le réseau de transports publics assure une liaison efficace vers les centres.

ENJEUX

Disposer dans les centres de services et d'équipements de niveau régional et suprarégional répondant aux besoins de la population

Renforcer les centres

Assurer un raccordement tous modes aux centres pour l'ensemble des localités de la Région

Définir le périmètre compact des centres vaudois

OBJECTIFS

- Renforcer le réseau (connexions) de centres existants
- Renforcer la vitalité des centres et créer des noyaux dynamiques et attractifs
- Centraliser les bassins d'habitants-emplois dans les centres bénéficiant des services et transports attractifs et efficaces

- Assurer l'accès aux services à la population pour l'ensemble des habitants

- Centraliser et concentrer l'urbanisation et le développement des centres à l'intérieur des périmètres compacts

N°	LIGNES D' ACTIONS	THEMATIQUES ASSOCIEES
RC 1	Améliorer les liaisons de transports publics entre les centres	Transports publics
RC 2	Proposer des parkings d'échange vers les gares et les centres définis dans les études P+R et B+R	Mobilité combinée

Thématiques du PDR

Urbanisation

- Territoire d'urbanisation
- Réseau de centralités
- Zones d'activités et pôles de développement

Mobilité

- Transports publics
- Mobilité combinée
- Transport individuel motorisé
- Mobilité douce

Rives des lacs

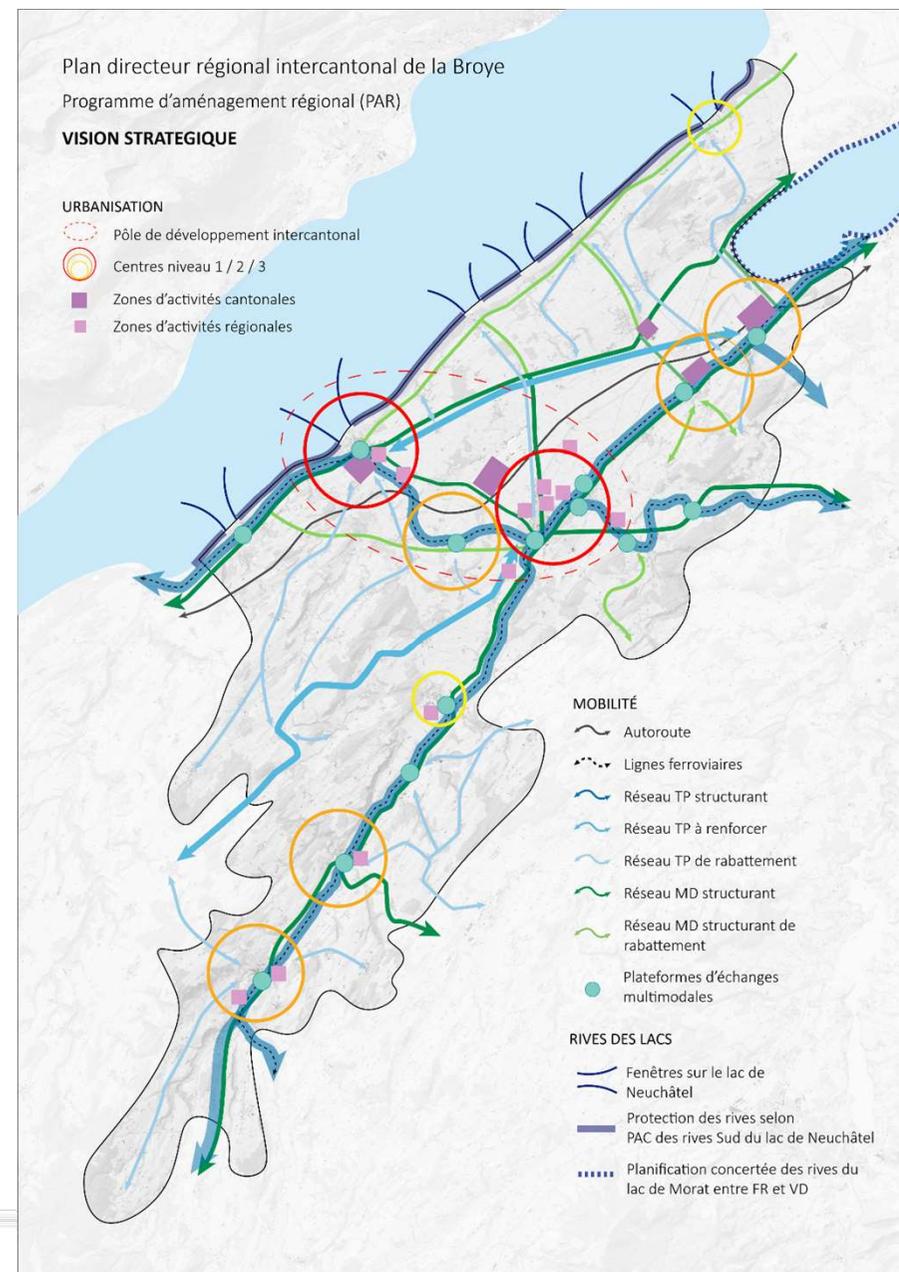
- Rives des lacs

Environnement

- Environnement

Vision stratégique

- Localiser les potentiels d'extension du territoire d'urbanisation et de développement des zones d'activités dans les centres
- Améliorer les connectivités entre et vers les centres
- Promouvoir la vocation des zones d'activités
- Assurer un accès équitable aux équipements et infrastructures publics pour toute la population
- Renforcer les possibilités de connexions entre les différents modes de transport et favoriser l'utilisation TP et MD
- Amener de la cohérence entre le réseau de centres et le réseau de transports publics
- Valoriser et préserver les rives des Lacs
- Communiquer et accompagner les collaborations intercantionales

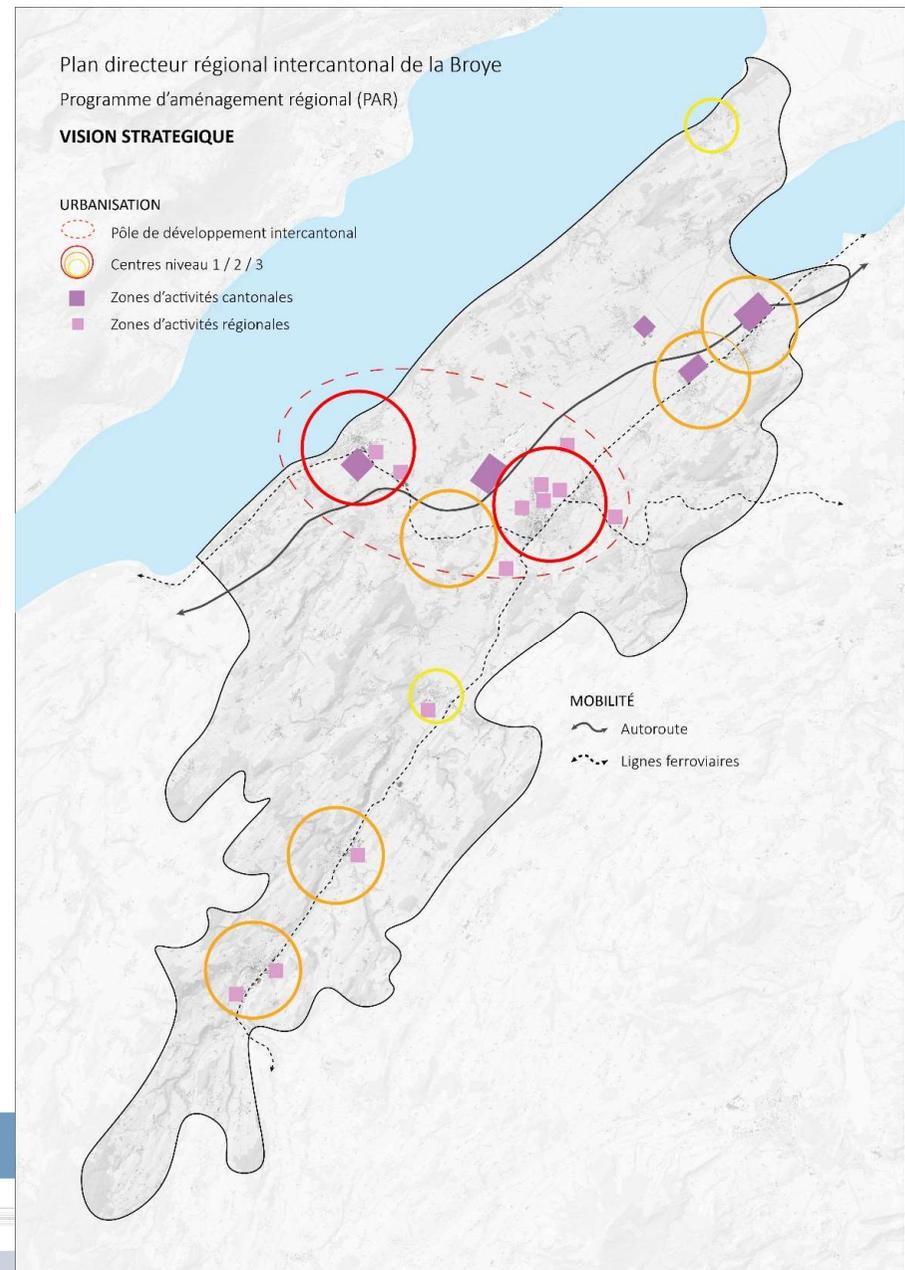


Urbanisation

Territoire d'urbanisation

Réseau de centres

Zones d'activités



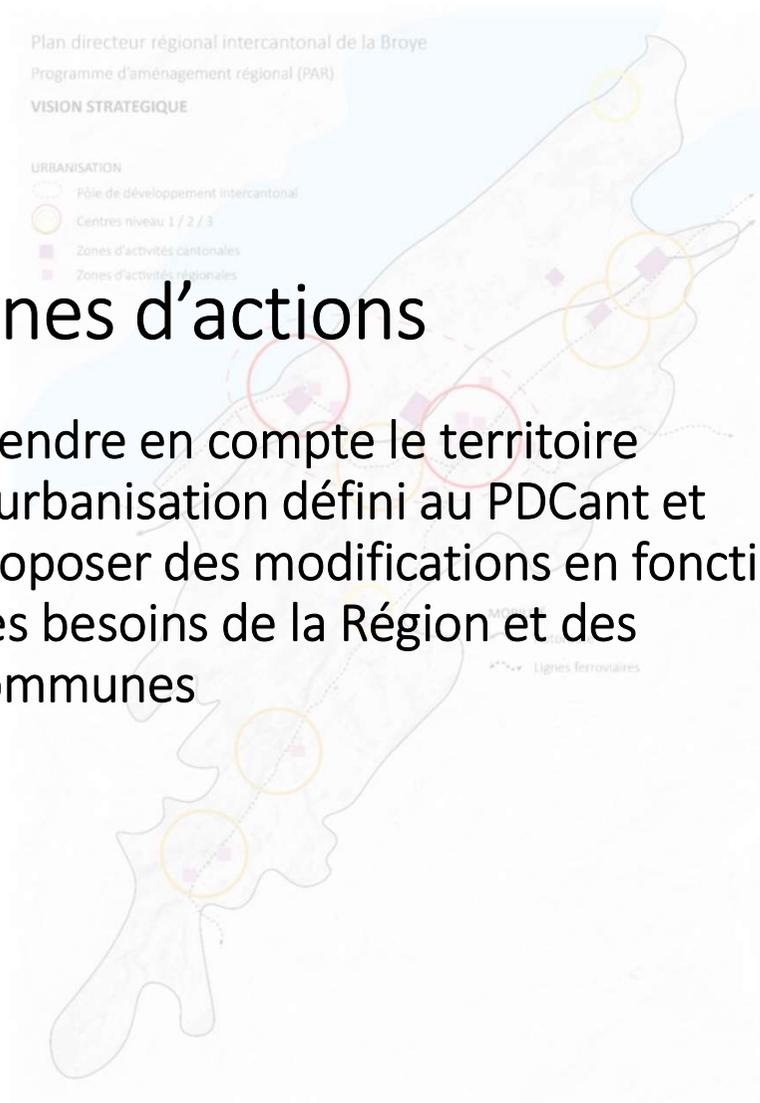
Territoire d'urbanisation

Objectifs

- Renforcer les centres
- Limiter le mitage du territoire
- Permettre aux localités de répondre à leurs besoins en préservant leur patrimoine culturel

Lignes d'actions

- Prendre en compte le territoire d'urbanisation défini au PDCant et proposer des modifications en fonction des besoins de la Région et des communes



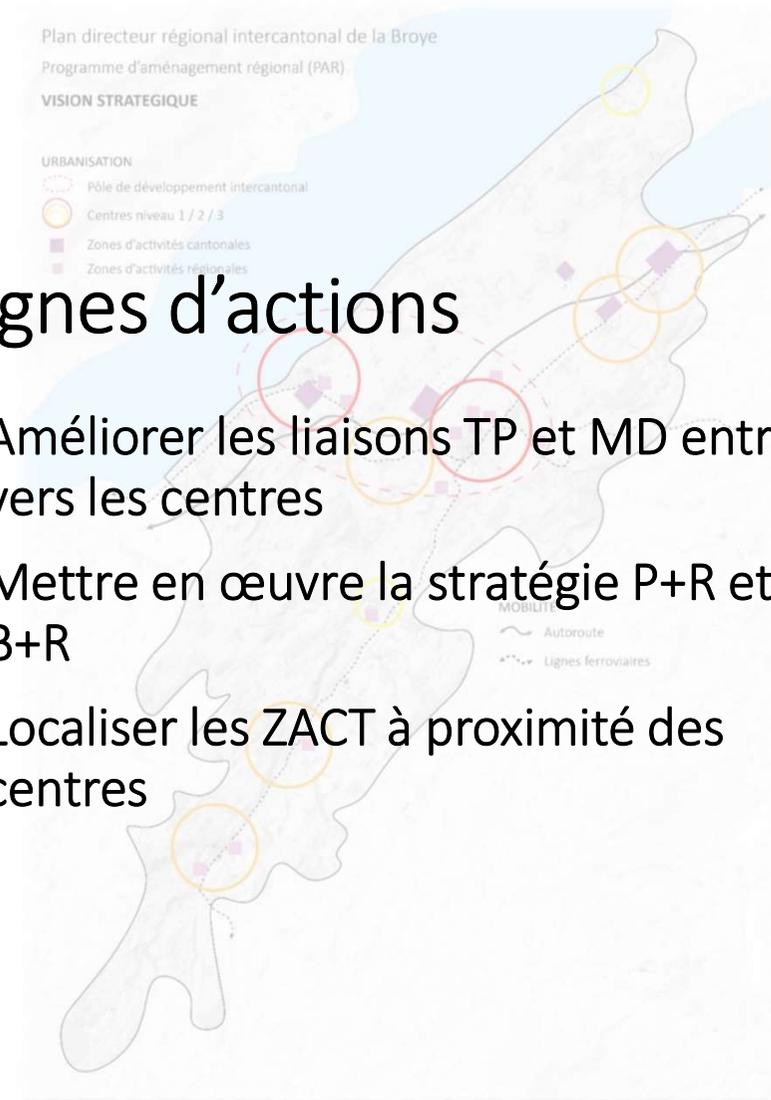
Réseau de centres

Objectifs

- Renforcer la connectivité des centres
- Dynamiser les centres
- Centraliser les bassins habitants-emplois
- Assurer un accès équitable aux centres pour toute la population
- Développer à l'intérieur des périmètres compacts

Lignes d'actions

- Améliorer les liaisons TP et MD entre et vers les centres
- Mettre en œuvre la stratégie P+R et B+R
- Localiser les ZACT à proximité des centres



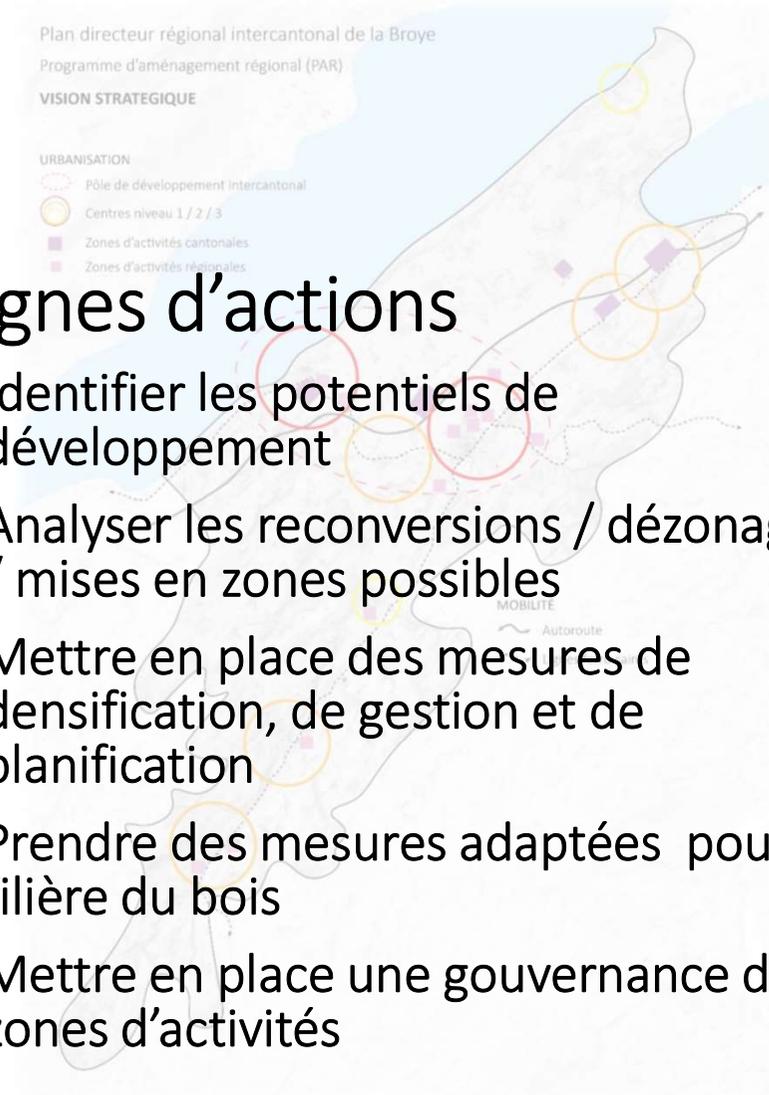
Zones d'activités

Objectifs

- Assurer un développement régional cohérent
- Classer et dimensionner les ZACT
- Localiser les entreprises selon le principe de «la bonne activité au bon endroit»
- Limiter le mitage du territoire et la thésaurisation
- Favoriser les synergies
- Gérer les zones d'activités

Lignes d'actions

- Identifier les potentiels de développement
- Analyser les reconversions / dézonages / mises en zones possibles
- Mettre en place des mesures de densification, de gestion et de planification
- Prendre des mesures adaptées pour la filière du bois
- Mettre en place une gouvernance des zones d'activités



Mobilité

Transport public

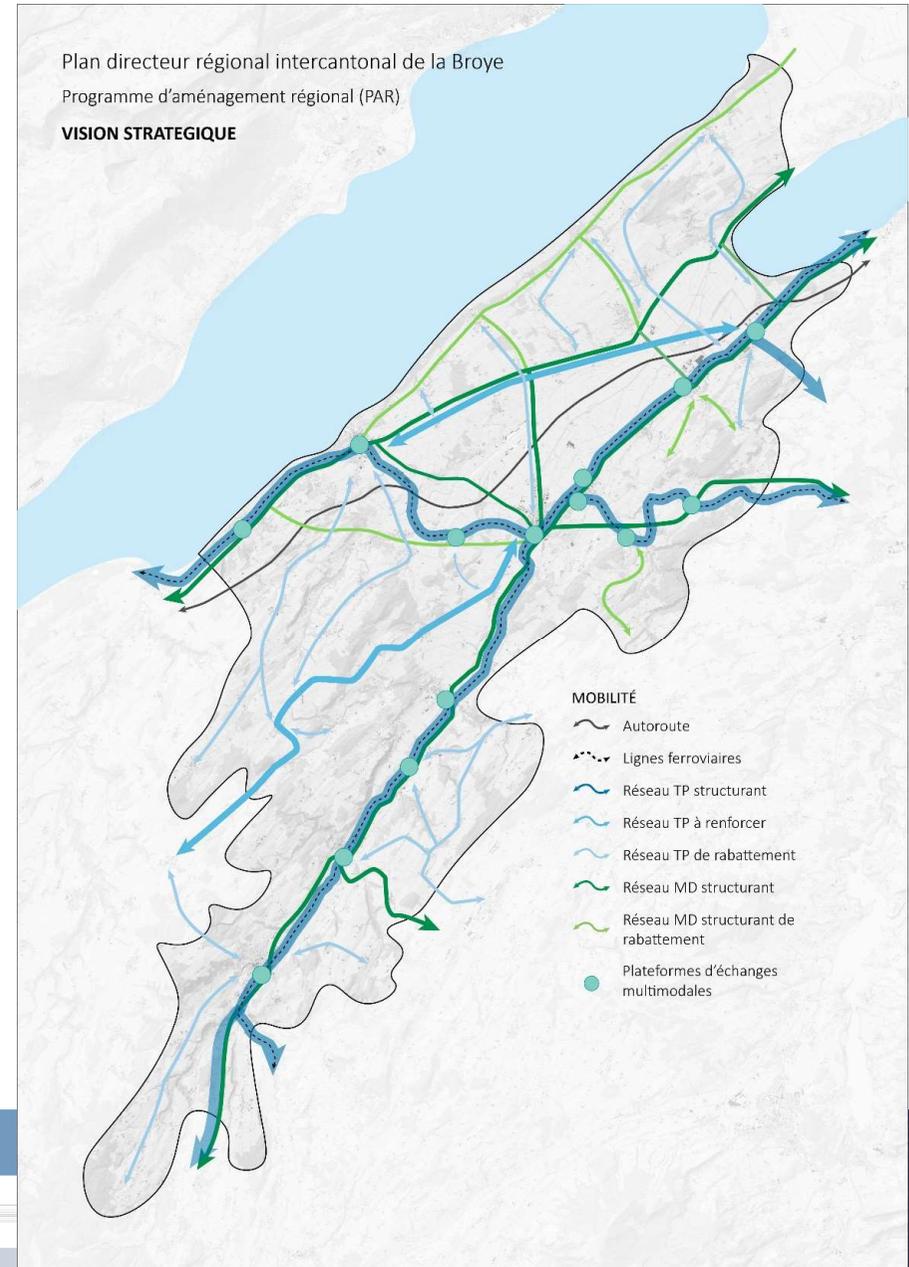
Mobilité combinée

Transport individuel motorisé

Mobilité douce

Plan directeur régional intercantonal de la Broye
Programme d'aménagement régional (PAR)

VISION STRATEGIQUE



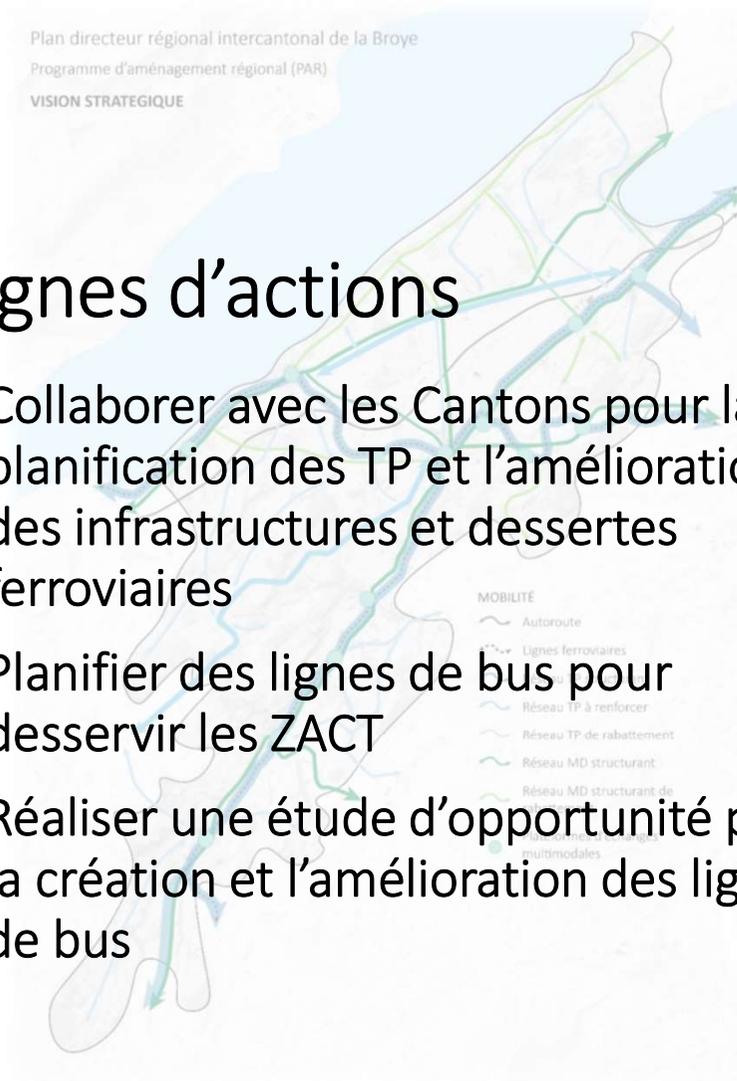
Transports publics

Objectifs

- Répondre à la demande future
- Proposer des lignes de bus structurantes en complémentarité du réseau ferroviaire
- Desservir les zones d'activités

Lignes d'actions

- Collaborer avec les Cantons pour la planification des TP et l'amélioration des infrastructures et dessertes ferroviaires
- Planifier des lignes de bus pour desservir les ZACT
- Réaliser une étude d'opportunité pour la création et l'amélioration des lignes de bus



Mobilité combinée

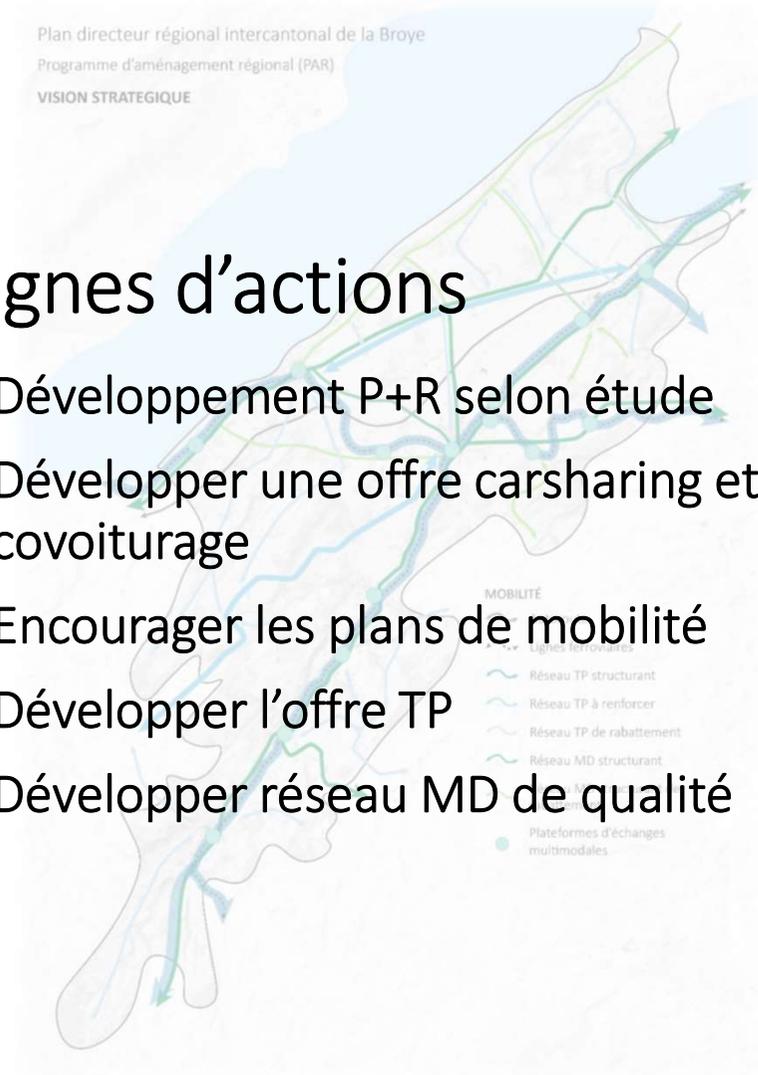
Objectifs

- Proposer une offre P+R attractive pour les pendulaires
- Augmenter le taux d'occupation des véhicules motorisés
- Favoriser l'usage du vélo
- Augmenter l'attractivité des TP

Lignes d'actions

- Développement P+R selon étude
- Développer une offre carsharing et covoiturage
- Encourager les plans de mobilité
- Développer l'offre TP
- Développer réseau MD de qualité

Plan directeur régional intercantonal de la Broye
Programme d'aménagement régional (PAR)
VISION STRATEGIQUE



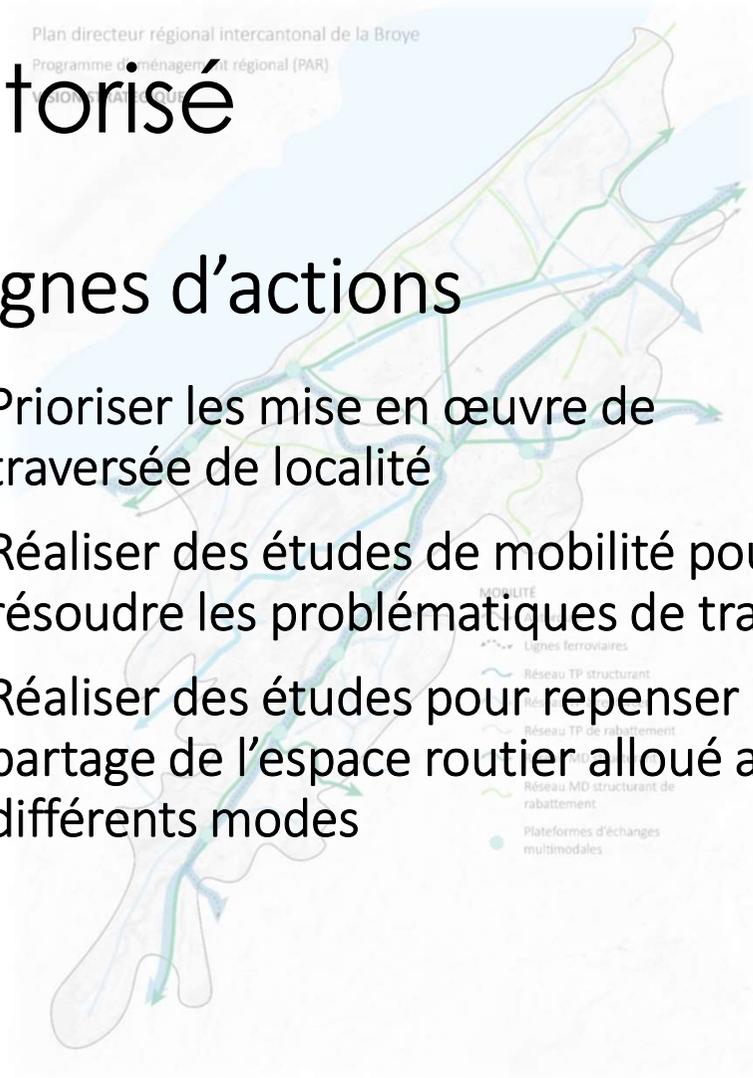
Transport individuel motorisé

Objectifs

- Coordonner le développement des secteurs urbanisés avec le réaménagement routier des centres des localités
- Identifier et diminuer les problématiques de trafics à l'entrées des villes
- Favoriser le report modal

Lignes d'actions

- Prioriser les mise en œuvre de traversée de localité
- Réaliser des études de mobilité pour résoudre les problématiques de trafic
- Réaliser des études pour repenser le partage de l'espace routier alloué aux différents modes



Mobilité douce

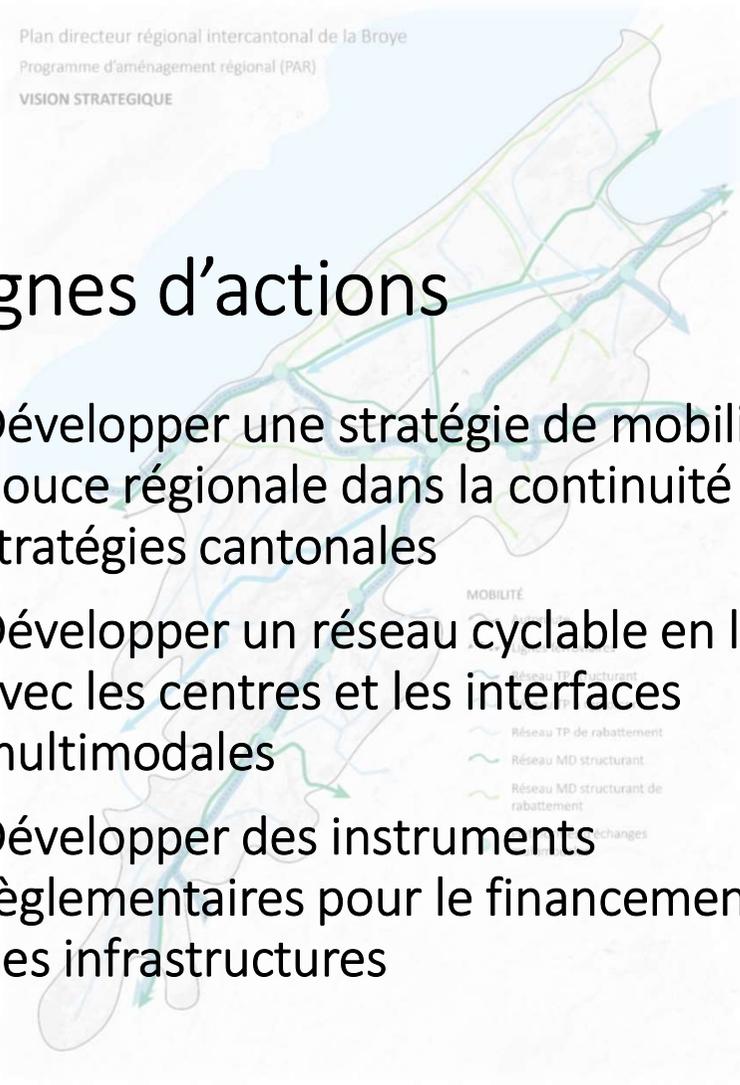
Objectifs

- Développer un ou des axes structurants et un réseau maillé de rabattement
- Assurer la continuité des itinéraires cantonaux
- Garantir la cohérence des aménagements avec le développement urbain et les interfaces multimodaux
- Assurer le financement des infrastructures

Lignes d'actions

- Développer une stratégie de mobilité douce régionale dans la continuité des stratégies cantonales
- Développer un réseau cyclable en lien avec les centres et les interfaces multimodales
- Développer des instruments réglementaires pour le financement des infrastructures

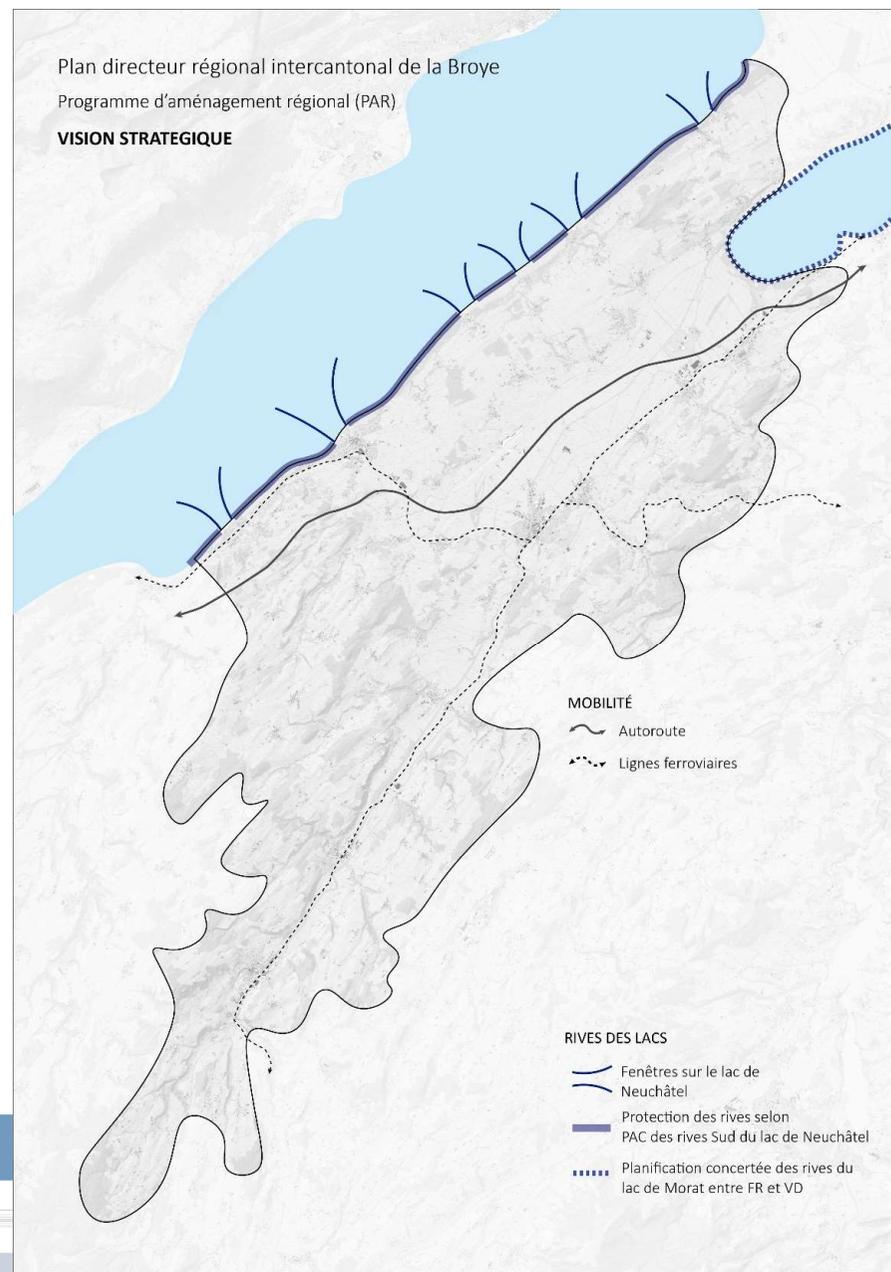
Plan directeur régional intercantonal de la Broye
Programme d'aménagement régional (PAR)
VISION STRATEGIQUE



Rives des lacs

Rives Sud du lac de Neuchâtel

Lac de Morat



Rives des lacs

Enjeux généraux

- Mise en œuvre des planifications existantes
- Préservation des qualités écologiques des rives
- Optimisation de l'usage des espaces de loisirs des rives

Plan directeur régional intercantonal de la Broye
Programme d'aménagement régional (PAR)
VISION STRATEGIQUE

Lignes d'actions VD

- Coordination intercantonale des planifications des rives des lacs

Lignes d'actions FR

- Identifier la vocation des rives des lacs
- Améliorer la MD le long des rives
- Garantir l'accès TP vers les rives
- Mettre en place une gestion du stationnement et des amarrages

Environnement

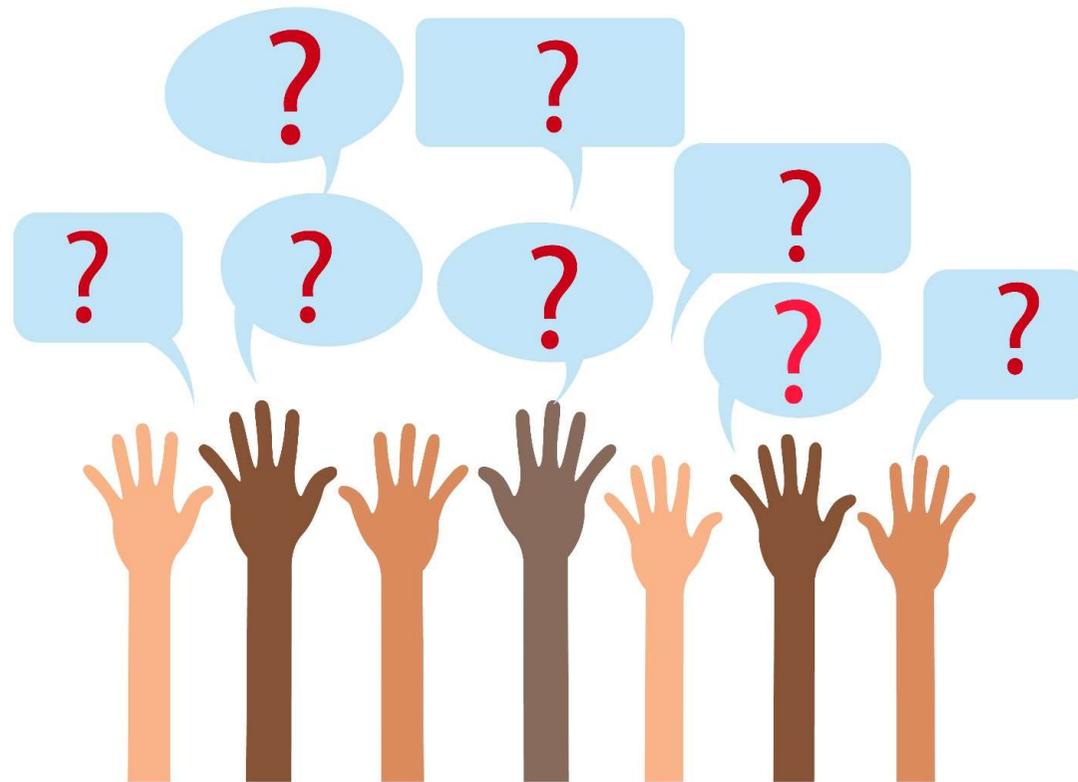
Objectifs

- Intégrer les stratégies cantonales (air, bruit, eau potable) et intercantionales (bassins versants, STEP régionales) pour les projets régionaux proposés dans le cadre du PDR afin d'assurer leur conformité et leur durabilité

Lignes d'actions

- Evaluer la faisabilité environnementale des projets régionaux
- Suivi et coordination des STEP régionales
- Coordination avec les projets communaux et régionaux pour l'alimentation en eau potable

Questions – discussions – échanges



Zones d'activités et pôles de développement

Etude SyZACT – Fribourg

Etude SRGZA – Vaud



Stratégie des zones d'activités FR

Selon PDCant FR : Gestion des zones d'activités incombe aux Régions

1. Localiser et dimensionner les zones d'activités
2. Identifier extensions / réductions des zones d'activités
3. Définir les zones d'activités régionales
4. Fixer dans le PDR un délai de 2 ans aux communes pour mettre à l'enquête les modifications



1. Dimensionnement ZACT

Etat 2017 (= T0)

- Besoins ZACT pour la Broye = 34.34 ha (défini par le PDCant)
- Offre ZACT = 39.5 ha (état 31.12.2016) -> Données selon base SyZACT validées

Etat 15 avril 2021 (=T1)

- Besoin actualisé 2021 = 33.9 ha
- Offre actualisée 2021 = 30.4 ha (dézonages approuvés)

→ *Potentiel 2021 = +3.5 ha*



2. Stratégies ZACT

- Prise en compte des processus de planification en cours
→ *Potentiel avec modifications prévues = +5.6 ha*
- Reconversion des secteurs mal situés
- Développement du secteur Rose de la Broye
- Perméabilité entre les secteurs pour favoriser les synergies
- Maintien des réserves d'entreprises
- Maintien des zones locales au service de petites entreprises artisanales

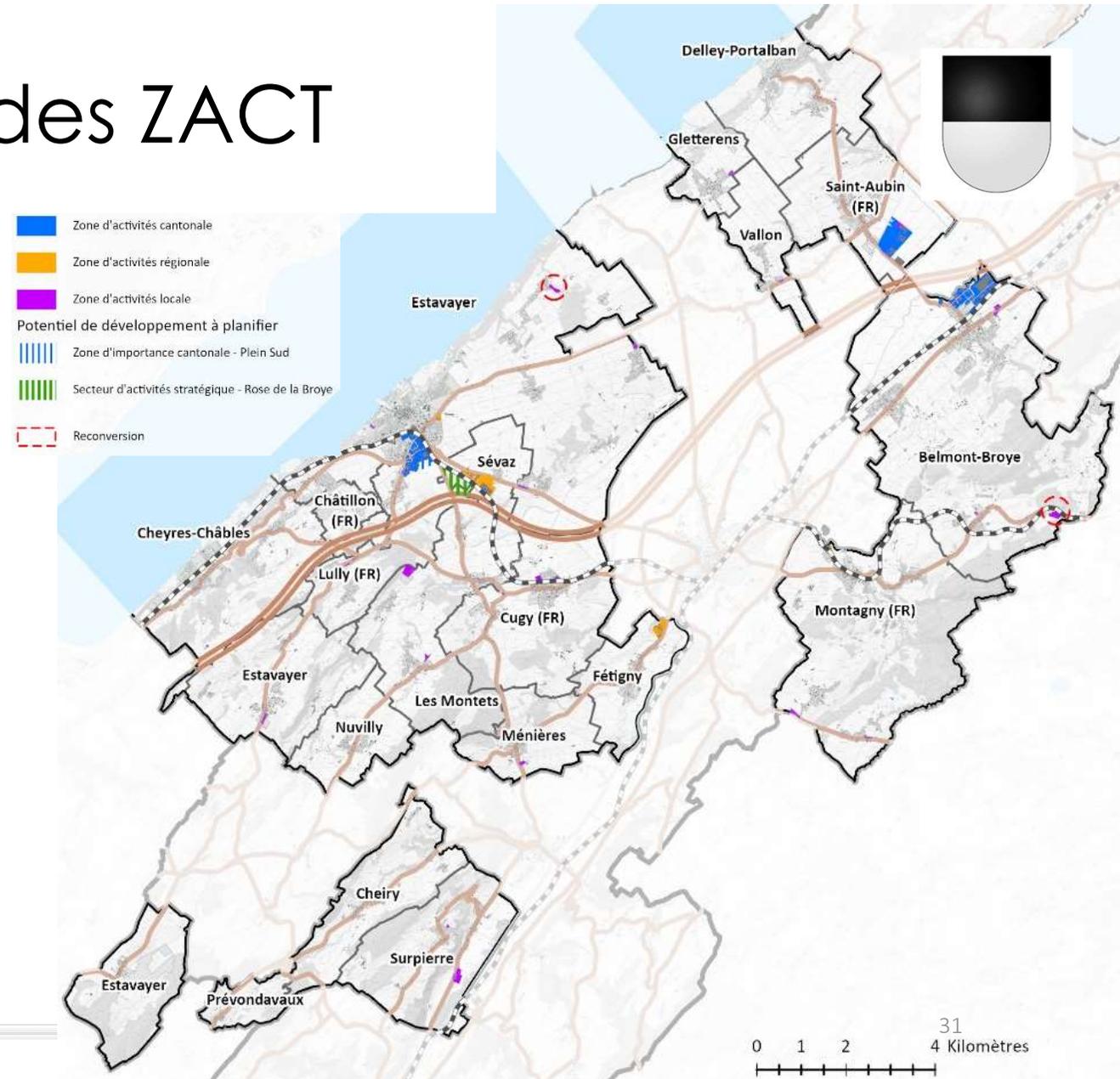
3. Classification des ZACT

Zones d'importance cantonale

- Belmont-Broye : Le Pâquier
 - Estavayer : Plein-Sud
 - St-Aubin : AgriCo
- dont secteur stratégique*
- Rose de la Broye

Zones d'importance régionale

- Estavayer : Champ la Vigne
- Sévaz
- Fétigny
- Montagny : Cousset





Stratégie des zones d'activités VD

Selon PDCant VD : Gestion des zones d'activités incombe aux Régions

1. Portrait économique et territorial de la Région
2. Scénario de croissance prévisible des emplois
3. Classification des zones d'activités
4. Mobilisation des réserves
5. Densification du bâti
6. Bilan des besoins en surface



1. Diagnostic économique

- Croissance des emplois 2005 – 2015 : +2'850 emplois (+19%)
- Branches économiques régionales importantes :
 - Alimentation
 - Construction
 - Electronique et mécanique de précision
 - Commerces
 - Santé humaine et action sociale
- Nombre d'emploi ETP en 2015 : 14'391 emplois
 - Dont emplois en zone d'activités : 5'222 emplois (36%)



1. Diagnostic territorial

Répartition des surfaces en zones d'activités en 2020	
Surface totale affectée en zones d'activités	439 ha
Surface totale bâtie	262.6 ha
Surface totale en réserves mobilisables	89.7 ha
Surface totale en réserves potentielles	86.7 ha

Réserve mobilisable = Surface libre constructible de suite

Réserve potentielle = secteur considéré comme occupé mais non construit, avec une occupation jugée non conforme (ex: aire de stationnement, équipement agricole, etc...)



2. Scénario de croissance des emplois

Emplois prévisibles en zones d'activités 2020 – 2040 :

+ 2'543 emplois en zones d'activités

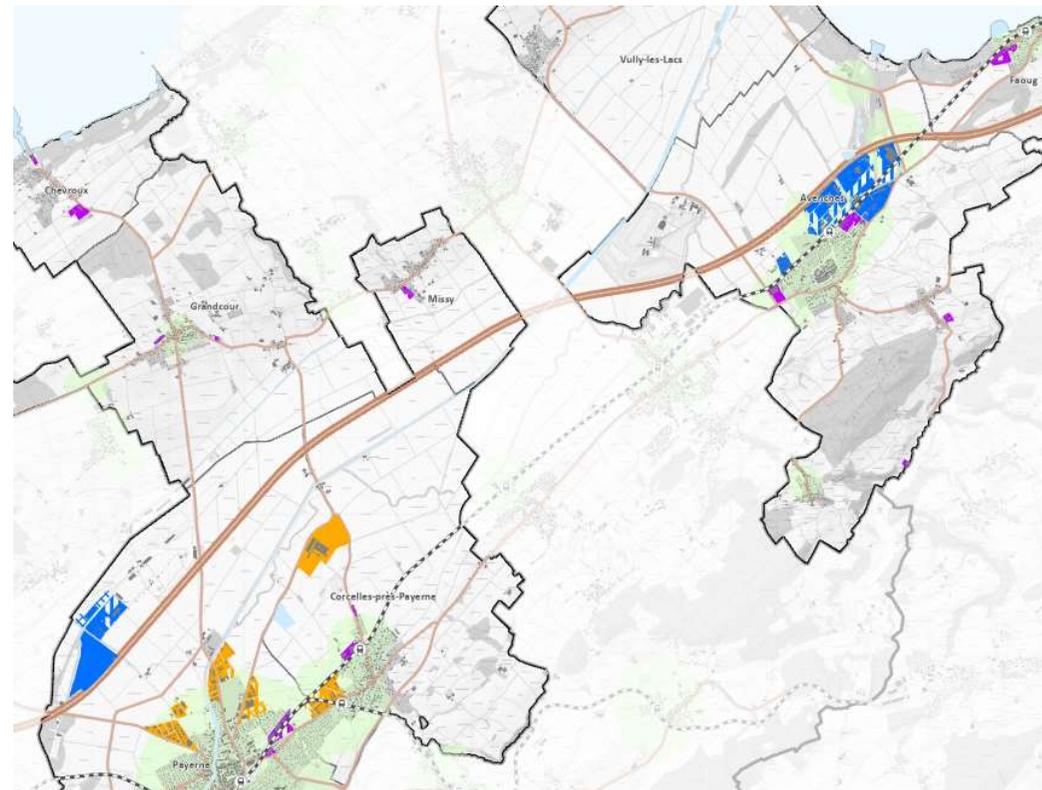
+ 48.6 % en zones d'activités

(17,6 % du total des emplois)

3. Classification des zones d'activités

Sites d'activités stratégiques (SAS)

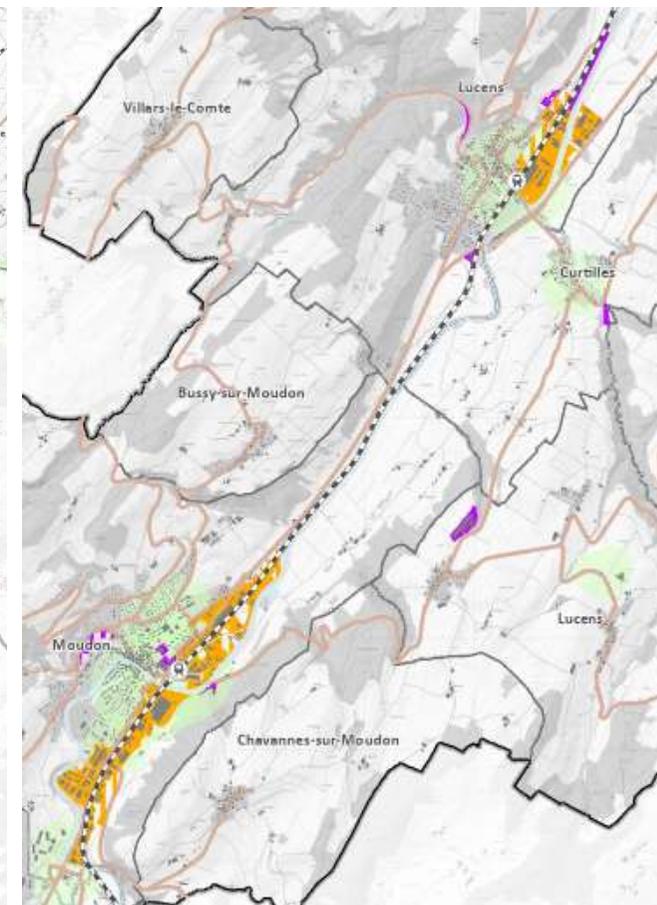
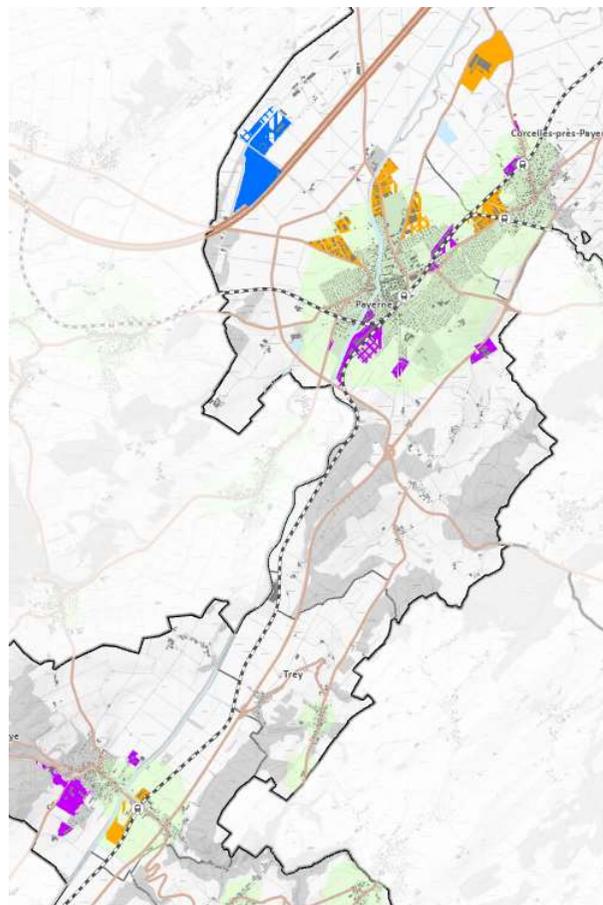
- Z.I. Avenches
- Swiss aeropole Payerne



3. Classification des zones d'activités

Zones d'importance régionale

- Corcelles-près-Payerne
- Payerne
- Valbroye
- Lucens
- Moudon



4. Mobilisation des réserves potentielles

- Analyse du potentiel d'activation des réserves potentielles
 - Rappel : parcelles occupées par des installations ou des infrastructures (dépôts, parkings, stockage, etc...)
 - Objectif : évaluer la part des réserves potentielles pouvant être mobilisées moyennant des mesures de gestion

	Taux d'activation des réserves potentielles %	Surfaces activables des réserves potentielles (ha)
Sites d'activités stratégiques	17.7 %	3.4 ha
Zones d'activités régionales	26.5 %	9.7 ha
Zones d'activités locales	21.7 %	6.6 ha
TOTAL		19.7 ha

5. Densification du bâti

A. DENSITE - CIBLE

- Densité d'emploi moyenne sur la Broye-Vully 2020 : 19 ETP / ha
 - Données statistiques
- Densité d'emploi sur des secteurs-cibles 2020 : 26 ETP / ha
 - Analyse de différents secteurs «type» de la Région ayant un développement souhaité
- Densité d'emploi moyenne-cible à l'horizon 2040 : 33 ETP / ha
 - Analyse du potentiel des ZACT

5. Densification du bâti

B. Potentiel d'accueil d'emplois

Utilisation	Surfaces 2020 (ha)	Densité-cible (ETP/ha)	Potentiel d'accueil d'emplois (ETP)
Zone d'activités bâties	262.6	33	1'148*
Zone d'activités en réserves mobilisables	89.7	33	2'960
Zone d'activités en réserves potentielles	19.7	33	650
TOTAL			4'758

*Calcul selon guide : ((totale surface bâtie*densité-cible) – emplois existants) / 3

-> ((262.6*33)-5222) / 3

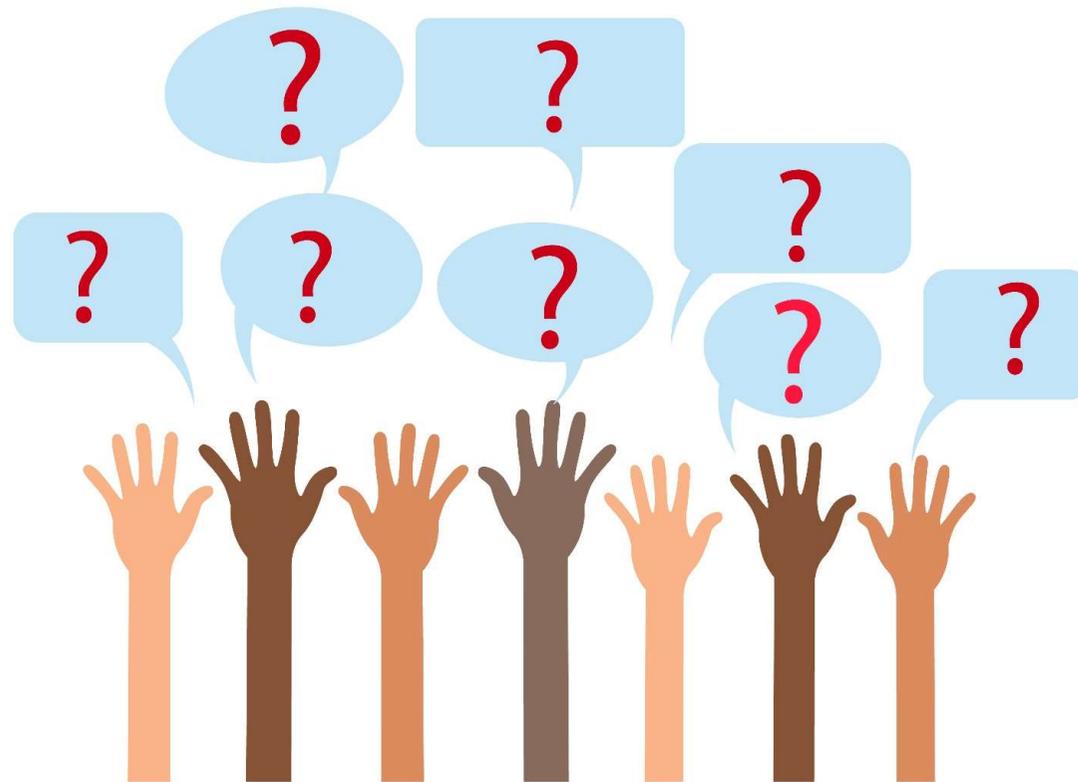
6. Bilan des besoins en surface

Dimensionnement ETP	
Emplois prévisibles ZACT 2040	2'543 ETP
Potentiel accueil d'emploi 2040	4'758 ETP
BILAN	- 2'215 ETP
Surdimensionnement d'ETP selon scénario	
<i>Conversion en surface</i>	
densité – cible	33 ETP / ha
Surdimensionnement en surface selon scénario	67 ha

Gestion du surdimensionnement :

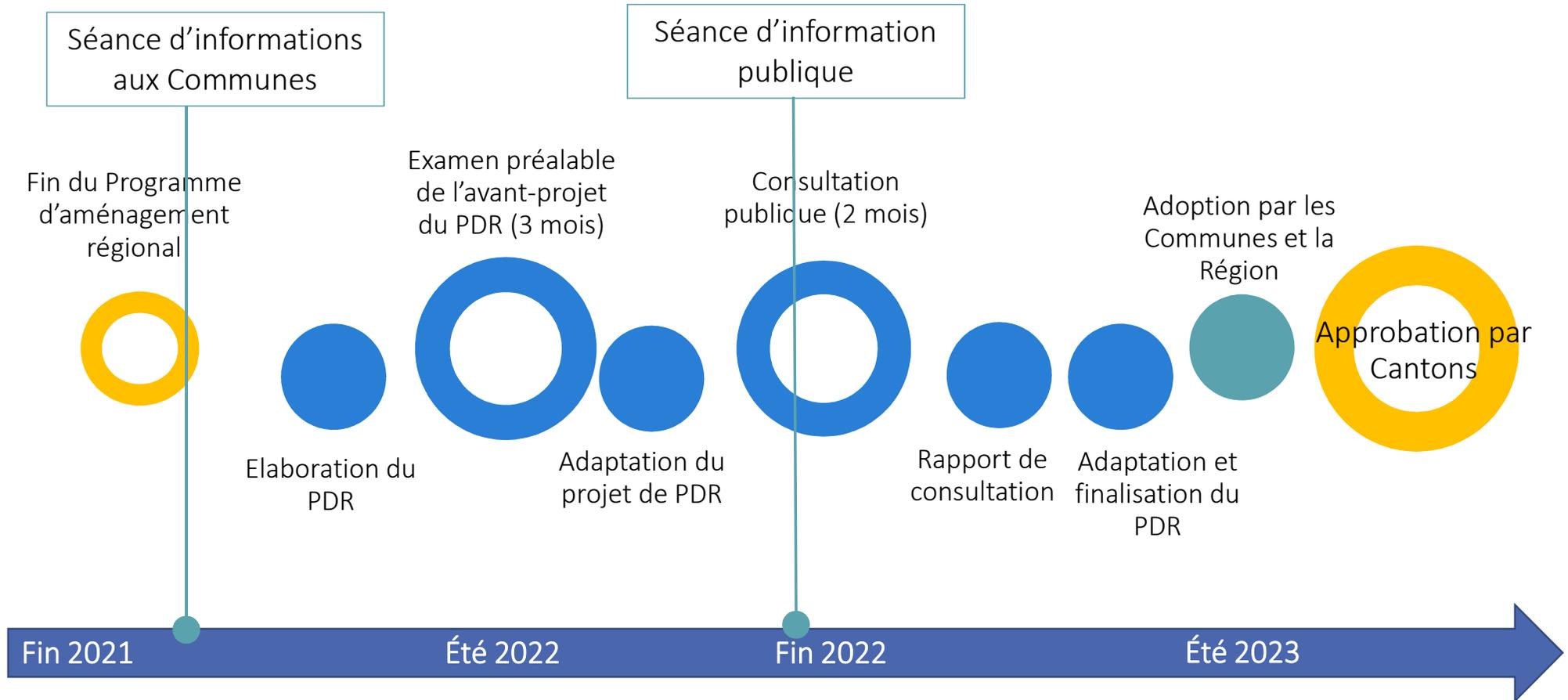
- Analyse du potentiel et des projets en cours
- Prise en compte des modifications (reconversions / dézonages) prévues par les communes
- Identification des réserves stratégiques

Questions – discussions – échanges



4. Suite du PDR

Calendrier



5. Conclusion

- M. Olivier Piccard, Vice-Président de la COREB



Merci pour votre participation!

15' de pause